

Séance du 31 octobre 2022

## La peste et les juifs dans le Midi (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)

Danièle IANCU-AGOU

CNRS, Laboratoire d'Études des Monothéismes (UMR 8584)

---

### MOTS CLÉS

1348, Comté de Provence, Languedoc, Avignon, fléau, épidémie, émeutes, accusations d'empoisonnement des puits, lépreux, saignées, médecins juifs.

### RÉSUMÉ

Il y a certes l'épisode lacrymal des émeutes anti-juives greffées sur l'épidémie de 1348, en particulier en Haute Provence, à Toulon ou Saint-Rémy (sinistre écho aux tourbillons de massacres survenus dans la vallée rhénane), atteignant une minorité distincte, offrant l'exutoire commode de « boucs émissaires », avec du reste les lépreux. Prétendus semeurs de peste, ils partageront avec ces derniers – triste privilège – les accusations d'empoisonnement des puits.

Il convient de s'appesantir aussi sur la vie quotidienne, en ces temps de pandémie, avec les jours et les heures difficiles vécues par des individus, juifs ou chrétiens, minoritaires tolérés ou majoritaires, confrontés à un fléau qui fit des ravages dans leurs rangs. On pourra de la sorte évoquer des médecins juifs avignonnais qui soignent des cas de peste, qui traitent à l'hôpital, composent des remèdes, ferment les lieux touchés par l'épidémie, inhument leurs défunts ; on citera aussi quelques victimes juives de la maladie, nommément désignées.

---

### Premier volet : Le fléau et ses effets dans le Comté de Provence

Dans le Comté de Provence indépendant du royaume de France, la population juive, numériquement minoritaire et légalement marginalisée au sein de la globalité chrétienne, atteignait son apogée au début du XIV<sup>e</sup> siècle.

1348 y mit un frein. Jusqu'à cette date, les juifs avaient connu une période faste de prospérité démographique avec 12 000 individus environ répartis aussi bien dans les villes que dans les campagnes ; les « grosses » communautés faisaient certes le nombre : les petits noyaux de trois à six familles, voire de dix feux, n'influaient que modestement sur ces évaluations.

Ces collectivités en plein essor, qui n'avaient connu ni les méfaits des Croisades ni ceux des légendes accusatrices du Nord de l'Europe (comme les accusations de meurtres rituels<sup>1</sup>, de profanations d'hosties), furent doublement atteintes par le fléau de 1348 :

---

<sup>1</sup> La première accusation de meurtre rituel a eu lieu en Angleterre à Norwich en 1144. *Le Monde. Science et Médecine* du 7 septembre 2022, a évoqué les squelettes humains (six adultes et onze enfants) retrouvés au fond d'un ancien puits situé en bordure du quartier juif médiéval de Norwich et mis au jour. L'analyse au carbone 14 date approximativement les corps à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, et pourrait témoigner de cet épisode historique connu de violence antijuive.

outre les méfaits de l'épidémie, elles durent en subir les incidences meurtrières ; les massacres, dont elles firent les frais, eurent raison d'une vitalité et d'un épanouissement qui caractérisaient sur tous les plans le judaïsme provençal<sup>2</sup>.

### Ces incidences meurtrières

Une première émeute affecta, dès avril 1348, la petite collectivité juive de Toulon, l'anéantissant quasiment<sup>3</sup> : en effet, cette communauté connut dans la nuit du samedi 12 au dimanche 13 avril 1348, avec le massacre de ses 40 juifs, « le fait le plus douloureux de son histoire », une veille des Pâques, le 13 avril –, jour des Rameaux, moment particulièrement périlleux pour les juifs en raison de la vieille conception de leur responsabilité collective et héréditaire dans la Passion du Christ. Adolphe Crémieux – à ne pas confondre avec son célèbre homonyme, l'avocat et homme politique, auteur du « décret Crémieux » de 1870 – professeur de lycée, natif de Clermont-l'Hérault (1865-1958), s'est penché, en 1930, sur le dossier constitué par un fragment de l'acte d'accusation que le Tribunal de Toulon dressa contre les émeutiers à une date certainement proche des événements eux-mêmes, et qui contient la description détaillée de ce qu'il advint dans cette ville durant la nuit funeste du 13 avril 1348. Le massacre, qui n'épargna pas les juifs de la localité voisine d'Hyères, s'accompagna de pillage et de vols (biens appartenant aux juifs, objets de valeurs et surtout reconnaissances de dettes). Selon Crémieux, les agresseurs – parmi lesquels des clercs et d'importants personnages en assez grand nombre – furent des débiteurs insolvables ayant su exploiter la passion populaire. Des Lettres patentes du 1<sup>er</sup> septembre 1349, au nom de la reine Jeanne, accordèrent aux criminels la rémission de leurs crimes moyennant la somme de 1 000 florins à payer par la ville de Toulon. En 1352, après quatre années de tergiversations, l'affaire fut définitivement réglée au moyen d'expédients financiers, le sénéchal de Provence, Raymond d'Agout, chargeant le Trésorier du Comté de percevoir les 1 000 florins pour le compte de la Cour royale. La ville fut punie certes, mais l'irréparable était survenu. Hormis dans l'anthropomyie, il ne sera plus question de juifs de Toulon ; dans aucun des documents consécutifs à cette affaire, n'apparaîtront ni la communauté, ni aucun de ses survivants, sans doute allés chercher asile plus sûr ailleurs<sup>4</sup>. En revanche, à

---

Décidément la Peste noire est à l'ordre du jour (signe des temps, *Covid* oblige) ! En témoigne la série proposée par France-Culture sur cette « tueuse », avec Patrick Boucheron (Cours du Collège de France, de 17h à 18h). Un autre article du *Monde. Science et Médecine* du 26 octobre 2022 revient sur 1348, avec photo de fouilles à Londres en 2005 montrant une tranchée funéraire de la peste noire en cours d'excavation entre des rangées de tombes individuelles : « Comment la peste noire a remodelé notre immunité. La pandémie qui a frappé l'Europe au XIV<sup>e</sup> siècle a entraîné la sélection d'un gène qui nous a protégés de cette maladie bactérienne. Ce même gène accroît toutefois aujourd'hui le risque de pathologies auto-immunes ». L'édition du 7 décembre 2022 du *Monde. Science et médecine* revient sur l'analyse au carbone 14 des squelettes de cimetières juifs médiévaux européens (communauté juive fort ancienne d'Erfurt, Allemagne).

<sup>2</sup> Joseph SHATZMILLER, « Les juifs de Provence pendant la Peste Noire », *Revue des études juives (REJ)*, 133, 1974, p. 457-480.

<sup>3</sup> Adolphe CRÉMIEUX, « Les juifs de Toulon au Moyen Âge, et le massacre du 13 avril 1348 », *REJ*, 89, 1930, p. 33-72, et 90, 1931, p. 43-64. Cf. aussi Gustave LAMBERT, *Histoire de Toulon*, Toulon, 1887, t. II.

<sup>4</sup> Un Astruc de Toulon se trouve à Tarascon jusqu'en 1501, date de l'expulsion des juifs de la Provence française. Relevons la présence en 1510 à Constantinople d'un Astruc ben Joseph de Toulon, où il sera actif, avant de s'installer à Salonique ; serait-ce le même individu ? Cf. Simon SCHWARZFUCHS, « Les réfugiés juifs de Provence à Rome et dans l'empire ottoman », *L'expulsion des juifs de Provence et de l'Europe méditerranéenne (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles). Exils et*

Hyères, des notables juifs sont connus jusqu'en 1501 ; à Ollioules, un petit noyau reste actif dans l'approvisionnement en huiles.

Au cours du même printemps 1348, une véritable vague d'émeutes se répandit ensuite en Haute Provence dans une série de villes ou de villages voisins, par un véritable phénomène de contagion – sinistre écho au tourbillon de massacres survenus dans la vallée rhénane dont avait éloquemment parlé, il y a trois semaines notre confrère Jean-Pierre Dedet – à Riez-Moustiers, Mézel – Estoblon – Digne, pertes humaines et biens pillés, avant fin avril 1348 ; à Manosque – Forcalquier avec quelques victimes, le 14 mai ; à Apt avant juillet 1348, et à La Baume près de Sisteron, le 16 mai 1348, lorsque toute la communauté est massacrée hormis l'un de ses membres qui eut la chance d'être absent<sup>5</sup>.

Il est possible aussi que la première synagogue de Saint-Rémy-de-Provence ait été détruite aux lendemains de l'irruption de la peste noire, comme le suggère la chronologie locale<sup>6</sup> grâce à document inédit des archives vaticanes qui révèle une reconstruction de synagogue en 1352, dans un emplacement singulier, un quartier rural éloigné de la cité.

Je reviens sur le cas intéressant de La-Baume-Lès-Sisteron éclairé par un document hébraïque ayant survécu au massacre. Alors que les archives latines, dites « externes aux communautés », constituent un « océan documentaire » qui a autorisé la réalisation de travaux fondamentaux et n'a pas fini d'être exploité, en revanche les documents « internes », -les hébraïques, sont plus rares pour le Comté de Provence, qu'il s'agisse - des rabbiniques (*responsa*), ou de ceux de la pratique. Pour La-Baume à côté de Sisteron, sur la rive opposée de la Durance, un rescapé a pu survivre parce qu'absent de sa localité au moment du drame. En 1349, il se trouve à Aix où lui est apporté de la Baume un fragment hébreu ayant échappé à la destruction, et aujourd'hui conservé – fait exceptionnel – à la Bibliothèque Nationale d'Autriche à Vienne ! Sur ce fragment calciné d'un rouleau du *Pentateuque*, ce rescapé a inscrit en marge un passage hébraïque qui rappelle le massacre de sa petite communauté comme suit :

« C'est un (brandon) sauvé du feu<sup>7</sup>, le jour de la colère et de la fureur que le Seigneur a déversées, dans le feu de sa colère, sur la sainte communauté de La-Baume-de-Sisteron. [...] Et ce Pentateuque m'a été apporté en la ville d'Aix, l'année 109 du Petit Comput, le septième jour de péricope....] Il n'est resté que moi, car j'ai été mandé et convoqué, dix jours avant le massacre, à me présenter à notre dame la reine, dans la ville d'Avignon, et là je me suis assis, j'ai pleuré dans l'amertume de mon âme [...] ».

Connu, ce texte hébreu avait été analysé par Henri Gross dans sa *Gallia Judaica*<sup>8</sup> publiée en 1897, mais sans en déterminer la localité ; par la suite Joseph Shatzmiller a

*conversions, En mémoire de Georges Duby*, Danièle IANCU-AGOU dir., Paris-Louvain, Peeters, 2005, p.159-178. Et Danièle IANCU-AGOU, *Provincia judaica. Dictionnaire de géographie historique des juifs de Provence médiévale*, Préface de Noël Coulet, Paris-Louvain, Peeters, 2010, Notice 57 sur Toulon, p. 140-142.

<sup>5</sup> Joseph SHATZMILLER, op.cit., p. 469-474 ; et Danièle IANCU-AGOU, *Provincia judaica*, op.cit., Notice 6 sur La Baume-les-Sisteron, p. 38-39.

<sup>6</sup> Noël COULET, « Reconstruction d'une synagogue à Saint-Rémy-de-Provence (1352) », *REJ*, 142, 1983, p. 153-159.

<sup>7</sup> Référence au verset 2 de *Zacharie III* : « un tison sauvé du feu » (*'oud moutsal me ech*). Le 7<sup>e</sup> jour de la *péripcope* (section, paragraphe) tombait le 16 mai.

<sup>8</sup> Henri GROSS, *Gallia judaica. Dictionnaire géographique de la France d'après les sources rabbiniques*, Paris, 1897. Réédition en 2011 chez Peeters avec une préface de D. Iancu-Agou et G. Nahon et un « Suppléments » de S. Schwarzfuchs, p.359.

donné une interprétation de ce parchemin en identifiant La Baume devant Sisteron (Alpes-de-Haute-Provence), et grâce à un document latin sur l'organisation de recouvrement de la *tallia*, il a désigné l'individu ayant échappé au massacre : *Dayas Quinoni, judeus de Balma ante Sistaricum*<sup>9</sup>.

Récemment, toujours dans un croisement de sources bienvenu, Noël Coulet a revisité le dossier grâce à d'autres archives latines<sup>10</sup>. On y apprend que le sénéchal Raymond d'Agout, (on le retrouve !), seigneur de Sault, a rapporté les propos tenus par Dayas Quinoni, le 14 juillet 1349, devant l'auditoire de la trésorerie, à propos du massacre des juifs survenu un an plus tôt et de la mise à sac de leurs demeures. Dayas fait état de restitutions d'une partie des produits de ces larcins et dira en effet deux mois plus tard, le 30 septembre 1349, que des commissaires du trésorier ont retrouvé une partie des bijoux, mobilier, objets précieux et numéraire dérobés dont, en sa propre demeure, 800 florins en monnaie de diverses valeurs. Dayas demande que cette somme trouvée à son domicile serve désormais au paiement annuel de sa part de la taille des juifs (80 florins) jusqu'à épuisement des 800 florins, soit pendant dix ans.

C'est ainsi qu'un notaire de Sisteron a remis à Raymond d'Agout les objets précieux récupérés des juifs morts tant à la Baume qu'ailleurs. Cette restitution a eu lieu à la Baume dans le couvent des frères prêcheurs, dans la salle bâtie par un dominicain devenu évêque de Toulon (sans doute Fouques Chantelmi, évêque en 1328-1330) enseveli dans ce couvent. Elle se déroula en présence du trésorier du comté, Lantelme Terras, et de deux notaires, l'un de Barcelonnette et l'autre de Sisteron :

« D'une part, sept petites tasses d'argent et une grande, un pied de coupe en argent d'un poids de neuf marcs, une couronne d'argent ornée de perles et d'émaux, une ceinture de soie garnie de clous d'argent, et d'autre part, deux autres tasses d'argent et neuf balles liées et scellées contenant des vêtements ».

Il était intéressant de s'attarder sur ce Dayas Quinoni qui a laissé le seul témoignage hébraïque contemporain de la tragédie ayant affligé les juifs de Provence. Les archives latines ont permis de suivre Dayas : s'il était établi à La Baume avec sa femme Bellacia depuis au moins 1338, dans les années 1352, il se sera fixé à Marseille, et receveur des comptes, il fera partie des responsables de la communauté des juifs de Provence qui géraient l'impôt spécifique pesant sur les juifs de Provence. L'impression laissée aux chercheurs, c'est qu'il fut sans doute, au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, « [...] un des plus riches juifs de Provence ». J'ai voulu insister sur cet exemple étayé à la fois par les sources hébraïques et latines. Avoir le nom d'un rescapé, lire ses mots (il était hébraïsant), prendre la mesure de son désespoir (« il pleure dans l'amertume de son âme »), et découvrir les objets pillés dans les demeures juives, assurément toutes ces données du printemps et de l'été 1348 ne sont pas anodines !

Ce fragment de *Pentateuque* provenait-il du lieu de culte ? Pour la Baume, plutôt qu'une synagogue, cette petite communauté a dû vraisemblablement disposer d'une sorte d'oratoire servant d'espace confessionnel. On sait que toute salle, orientée vers Jérusalem, peut abriter un office synagogal licite, en présence d'un quorum requis de dix hommes adultes (un enfant de 13 ans, majeur religieusement, compte dans ce quorum appelé « mynïan »). On sait, par ailleurs, que même pour les grandes communautés,

<sup>9</sup> Joseph SHATZMILLER, « Les Juifs de Provence... », *op.cit.*, p. 470-474, et Danièle IANCU-AGOU, *Provincia judaica ...*, *op.cit.*, Notice La Baume-les-Sisteron, p. 38-39, et tableau VI : Circulation de manuscrits dans les quartiers juifs de Provence, p. 217-220.

<sup>10</sup> Noël COULET, « Dayas Quinoni, le Peste noire et la *tallia judeorum* », *REJ*, 181, 2022, p. 159-184.

l'aspect extérieur d'une synagogue devait être dépouillé et ne devait en aucun cas rivaliser avec celui des églises.

Comme pour la société majoritaire, le bilan fut lourd en Provence : effondrement démographique inhérent au fléau et alourdi par les massacres, assez difficile à évaluer ; affaiblissement du pouvoir contributif perceptible à travers l'allègement du fardeau fiscal pesant sur les juifs (la fameuse *tallia judeorum*), et réduit de moitié par la reine Jeanne ; contraction géographique enfin. En effet, quand ils ne furent pas décimés, les petits groupements juifs apparus vulnérables allèrent grossir ceux où la sécurité paraissait la mieux garantie et, de la sorte, il s'opéra une certaine désertion rurale. La physionomie du judaïsme provençal se modifia quelque peu : à l'émiettement antérieur à la peste, véritable semis de petites implantations, fit place une concentration des juifs dans les trois grosses communautés, les plus importantes du reste depuis les premiers temps du judaïsme provençal : Aix, capitale du Comté, Arles, Marseille (1 000 à 2 000 âmes), et dans celles dites « moyennes » pouvant compter 200 à 300 individus : Digne, Draguignan, Grasse, Hyères, Lambesc, Manosque, Pertuis, Saint-Maximin, Saint-Rémy, Salon, Tarascon, et Trets, où les seigneurs continuent, après l'épidémie, à attirer les juifs. Les petits noyaux juifs disséminés, épars et fragiles, semblent avoir disparu dans la bourrasque anti-juive.

Ceci c'était la doxa, longtemps admise.

On peut nuancer à présent.

Il est apparu en fait que l'année 1348 a pu conduire aussi les juifs, individuellement ou par petits groupes, vers des habitats mineurs pour y commercer. Ce modèle d'implantations annexes ou dérivées, dans des villages sans communautés ni pratique religieuse collective, a pu susciter des doubles foyers, comme Aubagne avec Marseille. En dépit des émeutes de Haute Provence de 1348, les juifs sont toujours présents à Sisteron<sup>11</sup> ; ou même à Forcalquier comme en témoigne un document hébraïque, rare de surcroît<sup>12</sup>, qui consiste en un contrat de mariage libellé en hébreu dans la ville de Forcalquier en 1446<sup>13</sup>. Il est d'ailleurs extraordinaire que pour des tout petits habitats de Haute Provence, comme Forcalquier ou La Baume près de Sisteron, des documents hébraïques subsistent. C'est que, par rapport aux documents latins « externes » aux communautés et bien conservés dans des archives publiques, les archives hébraïques souvent familiales (actes dotaux) sont aujourd'hui inexistantes, victimes des vicissitudes et des exils endurés par leurs propriétaires.

L'épidémie modifia aussi la situation topographique : réductions de certaines juiveries, transformation du quartier librement consenti au départ en espace isolé, voire imposé. Ce compartimentage de l'habitat juif, encouragé par les autorités politiques et religieuses dans une série d'ordonnances rendues pour la plupart dans la seconde moitié

<sup>11</sup> Juliette SIBON, *Les juifs de Marseille au XIV<sup>e</sup> siècle*, préface de Henri BRESCE, Paris, Cerf, NGJ n°6, 2011 ; et N. COULET, « La communauté des juifs de Provence à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Nouveaux documents sur la *tallia judeorum* », *REJ*, 155 (1-2), 1996, p. 71, et « La *tallia judeorum* en Provence après la Peste Noire », *Provence Historique (P.H.)*, 142, 1985, p. 442-443.

<sup>12</sup> Paradoxalement, pour cette petite communauté de Forcalquier, subsistent d'autres traces hébraïques, révélées par A. NEUBAUER dans ses « Documents inédits », XVIII : Nouvelles collections de consultations casuistiques, *REJ*, XII, 1886.

<sup>13</sup> Simon SCHWARZFUCHS, « À propos de deux ketoubot provençales », dans *Pratique médicale, rationalisme et relâchement religieux. Les élites lettrées juives de l'Europe méditerranéenne* (XIV<sup>e</sup>- XVI<sup>e</sup> s.), D. IANCU-AGOU dir., Paris, Cerf Patrimoines, Collection Nouvelle Gallia Judaica 9, 2016, p. 175-181. Les conjoints sont : Astruguette, fille de Joseph, et Profaïg, fils de Mardochée. Les noms de nombreux témoins sont donnés.

du XIV<sup>e</sup> siècle, exigeait la réintégration du quartier<sup>14</sup> pour mieux le circonscrire, et le protéger aussi. Maints rappels à l'ordre témoignent d'accommodements avec la rigueur des statuts, et le réel enfermement à la façon des « ghettos » du XVI<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire enclos de murs, avec communications faciles à fermer, ne sévit pas véritablement en terre provençale, ni du reste en terre languedocienne.

On a pu voir (Fernand Braudel)<sup>15</sup> dans la véritable saignée de 1348 une chance de sursis offerte aux populations juives : le vide béant engendré par la mortalité galopante du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, fit durement ressentir le manque d'hommes, et de fait, les juifs, nécessaires encore au redressement économique, continuèrent à être tolérés, au-delà des assauts sanglants dont ils venaient – en période de calamité – de faire les frais.

Il y aura un retour du fléau en 1361 lors de la peste dite « des enfants », puis en 1373-75. Ébranlées dans leur expansion topographique et géographique, dans leurs potentialités démographique et économique, considérablement amoindries par l'épidémie et les tueries, les communautés juives de Provence – ces « noyaux solides, rejetés mais vigoureux » selon la juste expression de Georges Duby – referont cependant surface, et se reconstitueront au XV<sup>e</sup> siècle grâce à la protection – certes monnayée – des princes de la deuxième Maison d'Anjou, et notamment du roi René<sup>16</sup>. Les petites implantations, regroupées sous le nom de *castra* et considérées comme une unité d'impôt, ayant leurs représentants, auront un rôle croissant dès le début du XV<sup>e</sup> siècle.

Pour clore ce premier volet provençal, il n'est pas superflu d'indiquer que la ville de Toulon engagera en 1439 un médecin juif de Saint-Maximin, maître Vitalis Cohen, pour un gage annuel de 20 florins ! Un médecin juif itinérant ou « nomade », extrêmement mobile, fut donc sollicité en des lieux où ses anciens coreligionnaires avaient été odieusement massacrés un siècle auparavant. Ce même maître Vitalis Cohen sera sollicité à Ollioules en août 1446 pour examiner un laboureur suspect de lèpre. Ces villes « en quête » de médecin sont des cas fréquents.

## Deuxième volet : le Languedoc, un autre contexte, intégré au royaume de France. Juifs semeurs de peste ?

Le mythe de l'empoisonnement des puits apparaît tôt, à Chinon où 160 juifs sont brûlés vifs<sup>17</sup>. Ils furent accusés avec les lépreux d'empoisonner les puits dès les années 1320, donc bien avant l'épidémie : ce fut un prétexte invoqué pour justifier le renvoi en 1322 des juifs<sup>18</sup> qui, pourtant, avaient été rappelés en 1315 par Louis X le Hutin, après la politique cupide de Philippe le Bel et l'exil brutal de 1306 qu'il édicta, assorti d'une politique systématique de spoliations.

<sup>14</sup> D. IANCU-AGOU, *Provincia judaica....*, *op.cit.*

<sup>15</sup> À l'instar de ce qui s'est produit au moment des expulsions ibériques et apennines. Cf. Maurice KRIEGLER « Mobilisation politique et modernisation organique : les expulsions des juifs au bas Moyen Âge », *Archives des Sciences Sociales des Religions*, n°46/1, 1978, p. 5-20. Et Fernand BRAUDEL, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, 1966, t. I, p. 380 et t. II, p. 132-134 et 153-155, pour les expulsions ibériques.

<sup>16</sup> Danièle IANCU, *Être juif en Provence au temps du roi René*, Paris, Albin Michel, 1998.

<sup>17</sup> Annegret HOLTSMANN, « La massacre des juifs à Chinon en 1321 », dans *L'écriture de l'Histoire juive. Mélanges en l'honneur de Gérard Nahon*, dir. Danièle IANCU-AGOU et Carol IANCU, Paris-Louvain, Peeters, 2012, p. 71-95.

<sup>18</sup> À l'époque de la Peste noire, les juifs de la Savoie, de la Suisse et de l'Allemagne furent accusés du même crime et traités de la même manière que l'avaient été les lépreux du Languedoc, du Poitou et de la Touraine en 1321.

Ce rappel consenti par Louis le Hutin pour douze ans n'était pas parvenu à son terme, ruiné justement par des explosions d'antijudaïsme populaire comme la croisade meurtrière des Pastoureaux<sup>19</sup>. Le passage sanglant de ces hordes meurtrières de vagabonds miséreux, campagnards pauvres tirant leur existence d'une activité pastorale marginale que furent les Pastoureaux, et ce « complot des lépreux » prétendument ourdi avec la complicité des juifs, décimèrent les populations juives revenues en 1315 et encore présentes, et éliminèrent les juifs des rives de la Garonne<sup>20</sup>.

Dans les archives communales de Montpellier, le *Petit Thalamus*<sup>21</sup>, qui réunit chartes de coutumes et règlements municipaux ainsi qu'une chronique romane en occitan, rappelle en deux lignes l'événement :

« En l'an 1320, eut lieu la révolte des Pastoureaux qui tuaient les juifs en Agenais, et en Toulousain, et des Vachers (vacquiers ou « gardiens de vaches »), qui tuaient les lépreux ».

Ces rumeurs fourniront au roi l'occasion d'affirmer sa souveraineté en désignant les tribunaux royaux seuls responsables des enquêtes et en qualifiant ces actes de crimes de lèse-majesté ; véritable emprise royale dans le Languedoc, dans le contexte de violences faites aux juifs autorisés à revenir, et surtout dans le contexte du difficile accaparement et recouvrement de leurs biens, de leurs créances au profit de la Couronne (qui dura de 1306 jusqu'en 1320 !)<sup>22</sup>.

Les autorités civiles et religieuses eurent beau venir à leur secours, des milliers de juifs furent tués. Cette persécution à base populaire suscitait la peur des autorités qui pouvaient craindre qu'un mouvement de caractère religieux ne virât à la révolte sociale. Pour en stopper l'évolution, le moyen le plus expédient était d'en punir les victimes – véritables boucs émissaires – et de les expulser à nouveau.

De la sorte, dans les années 1348 et suivantes, lorsque commença à sévir le fléau, les juifs, rejetés hors du Languedoc français jusqu'en 1359, étaient absents. Leur retour se fera en 1360, pour une autorisation de séjour bien évidemment monnayée qui dura jusqu'en 1394, date de leur rejet définitif émis par Charles VI dit le Fou.

Cela n'avait pas empêché les rumeurs anti-juives de se propager avec une rapidité stupéfiante. Les médecins furent confrontés à cette croyance populaire tenace qui faisait des juifs des fauteurs de l'épidémie. Élu au pontificat en 1342, le pape Clément VI lui-même condamna ces rumeurs en faisant remarquer que la peste frappait autant les juifs que les chrétiens :

<sup>19</sup> Menée par des fanatiques et des illuminés, la croisade dite des « Pastoureaux » choisit pour cible les juifs (de la vallée de la Garonne, d'Aquitaine et des Pyrénées aragonaises), détruisant au passage des communautés entières. Cf. Georges PASSERAT, *La croisade des Pastoureaux. Sur la route du Mont Saint-Michel à Narbonne, la tragédie sanglante des juifs, au début du XIV<sup>e</sup> siècle (1320)*, Cahors, La Louve, 2006. David NIRENBERG, *Violences et minorités au Moyen Âge*, Paris, PUF, 2001, a utilisé la croisade des Pastoureaux de 1320 comme le paradigme de la violence envers les minorités dans le royaume des Capétiens (et dans les terres de la Couronne d'Aragon).

<sup>20</sup> Georges PASSERAT, *op. cit.*, p. 113.

<sup>21</sup> Qu'avait présenté ici même à l'Académie Vincent CHALLET en séance publique du 8 novembre 2019.

<sup>22</sup> Michaël IANCU, Danièle IANCU-AGOU, avec la collaboration de Pierre-Joan BERNARD, *Présence juive en Bas-Languedoc médiéval. Dictionnaire de géographie historique*, Préface de Daniel Le Blévec, Paris, Cerf Patrimoines, Collection Nouvelle Gallia Judaica, n° 12, 2022, p. 21-25 (« Les étapes du bannissement de 1306 : arrestation, saisies des biens des juifs emprisonnés, éviction, puis gestion de la confiscation »).

« Récemment, une nouvelle infâme est parvenue jusqu'à nous : la peste que Dieu inflige au peuple chrétien pour ses péchés, voilà que des chrétiens la mettent sur le compte des juifs. Poussés par le Diable, ils les accusent d'empoisonnement. Ils les massacrent sans les laisser recourir à la justice, ils ne ménagent ni les enfants, ni les vieillards, ni les femmes. Il est vrai que ce crime d'empoisonnement mériterait un châtement terrible, mais on voit que la peste atteint aussi les juifs. [...] Et puis, comment croire que les juifs ont pu trouver le moyen de déclencher une catastrophe pareille ? Nous vous ordonnons de profiter de la messe pour interdire à votre clergé et à la population – sous peine d'excommunication – de léser les juifs ou de les tuer ; s'ils ont des griefs contre les juifs, qu'ils recourent aux juges compétents ».

Lorsqu'en 1348 la peste déferla sur l'Europe, les médecins durent affronter un fléau contre lequel l'impuissance ou l'insuffisance de leur art face à l'épreuve apparaissaient de façon évidente. Un défi de taille pour la médecine savante devant une situation d'urgence. Au-delà du conseil de fuir les lieux infectés par le fléau, restent en mémoire les processions par les rues de flagellants (groupes ambulants de fidèles nus jusqu'à la ceinture, chantant des Cantiques et se fouettant, espérant ainsi expier leurs péchés) et l'essor concomitant d'une théâtralisation du macabre<sup>23</sup>.

On consultera avec profit le bel article de notre confrère Olivier Jonquet paru dans le *Bulletin* de notre Académie de l'année 2021 (« La peste : le paradigme d'une pandémie ») ; ainsi que l'ouvrage de Geneviève Dumas, membre correspondante de l'Académie : *Santé et société à Montpellier à la fin du Moyen Âge*<sup>24</sup>, où la gestion de la peste est bien décrite.

On y lit, comme dans les registres de notaires provençaux, qu'il était conseillé de fuir la ville en temps de peste. Les médecins prônaient la fuite des endroits infectés, et souvent, furent accusés de fuir eux-mêmes. 1348 aurait été l'année de la grande mortalité (dix des douze consuls périrent !). Pour l'épidémie de 1360-61, le même document signale, qu'entre les mois de mai et juillet, mouraient 500 personnes par jour. En 1373, du Carême à la Saint-Jean, des nuages et « l'air corrompu » seraient restés sur Montpellier, gâtant les blés et causant une *pestilencial de mortalitat*. Cette corruption de l'air, rendue responsable de l'épidémie, est invoquée également, dès 1348, par les médecins parisiens. Or l'action de l'air corrompu sur le corps était fréquemment assimilée à une forme d'empoisonnement hautement contagieuse.

Comme en Provence, on relève des résurgences de peste en 1374, avec une poussée en 1383-84, définie comme une mortalité principalement infantine.

Si l'on n'a guère de mentions de juifs (comme patients ou malades) dans cette dernière période de présence juive autorisée (1359-1394), il n'est pas inutile d'observer, dans ce Languedoc français, le comportement des autorités et des praticiens, face à l'épidémie, et face au problème juif.

Le chirurgien Gui de Chauillac (fin XIII<sup>e</sup> – 1368), témoin des deux épisodes de l'épidémie, en 1348 (alors qu'il résidait à Avignon) et en 1360, aurait contracté la

<sup>23</sup> Cf. les ouvrages classiques suivants : Étienne DELARUELLE, *La piété populaire au Moyen Âge*, Turin, 1975 ; Jean DELUMEAU, *La peur en Occident*, Paris, Fayard, 1978, et Michel VOVELLE, *La mort en Occident de 1300 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1983.

<sup>24</sup> Leiden/Boston, Brill, 2005. Cf. le chapitre « La peste à Montpellier ». En 1349, Montpellier est devenue ville française dans sa totalité quand Jacques II de Majorque a vendu au roi de France ses droits (déjà en 1293, l'évêque de Maguelone avait vendu à Philippe Le Bel la partie de la ville et de la seigneurie de Montpellier qui lui appartenait, ainsi que ses droits sur les juifs de Montpellier).



maladie, et s'en était guéri. Il préconisait la saignée, même comme mesure préventive, et s'était élevé ouvertement (avec quelques autres savants) contre l'idée que les juifs fussent plus épargnés que les chrétiens. Cette croyance, populaire au XIV<sup>e</sup> siècle, réapparut pourtant au XV<sup>e</sup> siècle.

Jean de Tournemire (1330-1396), chancelier de l'Université de Montpellier en 1384, écrira :

« En temps de peste, l'homme doit éviter le tumulte du peuple, à l'église, dans sa maison, sur la place publique, à la ville ou autres mêmes endroits » - « Éviter aussi les bains, les fruits, les goinfreries, les puanteurs et les brouillards fétides ».

Tolérant à l'égard des juifs, permettant à des étudiants juifs, dans les années 1390, d'acquérir des manuscrits médicaux (en principe interdits aux « Infidèles »), il sera qualifié de « Juste » par Léon Joseph de Carcassonne, traducteur connu de Gérard de Solo et d'Arnaud de Villeneuve du latin en hébreu.

Jean Jaume, chancelier de l'Université de médecine de Montpellier de 1364 à sa mort en 1384, écrit de même :

« Même, en temps de peste, nul ne doit rester dans la promiscuité d'un trop grand nombre de personnes car il peut se faire que l'un d'eux soit infecté, et par le fait même, les médecins et les serviteurs des malades doivent rester à distance ».

Médecin consultant du roi Charles V et des papes Urbain V, Grégoire XI et Clément VII, il a laissé plusieurs traités, dont un *De Pestilencia*<sup>25</sup>.

À la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, la ville de Montpellier se bornait à faire faire le tour de l'enceinte de la cité à un cierge pour apaiser la colère divine ; enroulé sur une roue, il était brûlé à l'église Notre-Dame-des-Tables en l'honneur de la Vierge et de Jésus, pour demander leur intercession en faveur de la santé des Montpelliérains. Toute forme de fête était interdite, ce qui n'empêcha pas les étudiants de préparer leur carnaval, en dépit des sergents de la ville tentant de leur faire entendre raison<sup>26</sup>.

On faisait creuser des fosses en dehors de la ville pour enterrer les pestiférés. La majorité des médecins, suivant Avicenne, posaient le problème épineux de la proximité des sépultures et préconisaient l'éloignement. Recours au feu, aux parfums, au vinaigre et à l'eau de rose, comme mesures sanitaires municipales : injonction de se laver les mains plusieurs fois par jour avec eau et vinaigre (Jean Jaume, déjà au XIV<sup>e</sup> siècle, écrit : « les choses vinaigrées bloquaient l'entrée des humeurs »).

Fin XV<sup>e</sup>, Montpellier cantonna les pestiférés dans les hôpitaux de Saint-Éloi et de Saint-Esprit, et, en cas de surcharge, dans les étuves de Malpel (1498-1505), par nécessité de limiter les rassemblements. La ville demandait aux praticiens de faire des autopsies pour déceler les causes de décès. On constatera au fil du temps et de la récurrence de l'épidémie, une évolution graduelle vers une notion de conservation de la santé, une politique que nous dirions aujourd'hui « de santé publique ».

<sup>25</sup> Louis DULIEU, *La médecine à Montpellier*, t. I, Avignon, 1975, p. 289-290. Pour la médecine à Montpellier, cf. naturellement le beau volume collectif *L'université de Montpellier et son rayonnement (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, dirigé par notre confrère Daniel LE BLÉVEC dir., avec les communications de Thierry LAVABRE-BERTRAND et Béatrice BAKHOUCHE, autres confrère et consœur.

<sup>26</sup> Le feu fut mis aux demeures de plusieurs praticiens et au collège des Douze-médecins, brûlant ainsi toute la bibliothèque. Les médecins en avaient appelé au roi ; il s'ensuivit un long procès. Absence de cohésion en termes de santé publique ? Désinvolture des médecins ?

### Troisième volet : Dans la ville d'Avignon. Méfaits de l'épidémie

Si, à Avignon même, on ne signale pas de troubles anti-juifs graves au moment de la Peste noire, en 1348, il se produisit cependant des troubles sérieux dans les années suivantes ; ainsi, vers 1350-51, une émeute fomentée par les familiers du cardinal de Limoges jeta la terreur dans la carrière des juifs et plusieurs de ses habitants décidèrent d'émigrer en Catalogne. Leur aventure est connue grâce à un procès intenté contre deux d'entre eux, après leur retour à Avignon, en 1365, à propos d'une accusation de détournement d'héritage<sup>27</sup>.

En 1320, le pape Jean XXII avait dû prendre des dispositions pour protéger les juifs de ses États contre les Pastoureaux ; s'il avait cru bon, en 1322, d'expulser momentanément les juifs de ses États du Comtat (mais non pas d'Avignon), il ne s'en était pas moins montré leur défenseur décidé contre les violences aveugles des Pastoureaux<sup>28</sup>. À Malaucène, en 1355, la communauté des habitants achevait de payer une lourde amende qui lui avait été infligée collectivement pour « la tuerie des juifs dans ledit lieu de Malaucène, l'an du Seigneur 1348 ».

On retrouve l'écho douloureux de ces catastrophes du début du XIV<sup>e</sup> siècle (1306 – 1320 – 1322), chez les lettrés juifs de l'époque. Pas un savant qui ne déplore un climat difficile, peu propice à l'étude.

Kalonymos ben Kalonymos d'Arles, célèbre satiriste né en 1287, évoquant les jours sombres des années 1315-1322, écrit :

« Je fus bouleversé à l'écoute des malheurs que mon peuple connut, [...] et je perdis les esprits devant les souffrances d'Israël quand s'éleva sur nous l'esprit du gouverneur, [...] il les frappa de son courroux et d'une main dure les chassa de son pays pour un mépris éternel ».

Samuel de Marseille, né en 1294, traducteur d'Averroès, d'Aristote, d'Euclide et d'Ibn Aflah, emprisonné avec d'autres juifs à Beaucaire, parle des « persécutions et vexations endurées de la nation au milieu de laquelle nous vivons ». Il séjournera longtemps à Murcie (1324), reviendra à Tarascon (1329-30), à Aix (1335-36), puis à Montélimar.

Ibn Kaspi<sup>29</sup>, épris de voyages, évoque « le pays maudit » où sévissent souffrances et persécutions (il fut lui-même menacé de conversion forcée), et ira à Perpignan, Barcelone, Valence, Majorque où il s'attardera durant six mois.

Jusqu'à Gersonide (1288-1344) qui dit ne pouvoir poursuivre ses « travaux à cause des calamités du temps qui empêchent de penser ». Ayant commencé à la hâte en Avignon ses *Gloses de Job*, il les aurait achevées à Orange, en 1338<sup>30</sup>.

<sup>27</sup> Michel et Anne-Marie HAYEZ, « Juifs d'Avignon au tribunal de la Cour temporelle sous Urbain V », *Provence Historique*, 23(1973), p. 165-173.

<sup>28</sup> Il semble y avoir eu un massacre de juifs à Orange. Cf. Françoise GASPARRI, *La Principauté d'Orange au Moyen Âge (fin XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Préface de Jacques Le Goff, Paris, 1985.

<sup>29</sup> Danièle IANCU-AGOU, « Affinités historiques et interférences culturelles chez les communautés juives de l'espace occitano-catalan », *Mosse ben Nahman i el seu temps*, Gérone, 1994, p.115-140 (ici p.124-125), et « Joseph ibn Kaspi de Largentière (1279-1340) », *Revue du Vivarais*, t. CXXVII, n°3, septembre 2022, p. 225-234.

<sup>30</sup> Danièle IANCU-AGOU, « Les communautés juives méridionales contemporaines de Gersonide : Orange, Avignon », dans *Gersonide en son temps, Science et philosophies médiévales*, Gilbert Dahan éd., Louvain-Paris, Peeters, 1991, p.9-31 ; et « La culture juive en Avignon au Moyen Âge », dans *L'Université d'Avignon. Naissance et renaissance, 1303-2003*, Actes Sud, 2003, p.122-125 et Notes p.167-168.

Plus tard, lors de la deuxième tranche d'expulsion des juifs de l'Europe méditerranéenne, semblablement les lettrés exprimeront leurs souffrances : s'étendant sur les persécutions subies par le peuple juif depuis la destruction du second temple jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, Salomon ibn Verga chercha à comprendre « pourquoi cet immense courroux » à propos de l'unanime rejet européen ; et Samuel Usque, ancien converti d'origine portugaise, qui a vécu à Ferrare au XVI<sup>e</sup> siècle, aura cette formule célèbre :

« Et maintenant Europe, ô Europe, mon enfer sur la terre, que dirai-je de toi ? »<sup>31</sup>.

Sur le temps encore plus long, il subsiste des traces durables de l'impact sanglant généré par les Pastoureaux<sup>32</sup>, lesquelles affleurent... jusque dans la poésie de Louis Aragon ! Afin de témoigner de la « rafle des juifs », il a su évoquer pour Villeneuve-lès-Avignon, dans un poème écrit durant l'été 1942, l'épisode dramatique des Pastoureaux menaçant en 1320 juifs avignonnais et comtadins :

Le médecin de Villeneuve  
[...]  
Cette plainte une autre recommence  
D'une autre peste et d'une peine immense  
Et non d'amour mais de meurtre et de sang  
Miroir ancien d'un malheur renaissant  
Cette plainte une autre recommence  
C'était hier le temps des Pastoureaux  
Le temps qui passe embellit le bourreau  
La pierre fend à force de bourrasques  
À chaque siècle, il suffit sa tarasque  
C'était hier le temps des Pastoureaux<sup>33</sup>  
[...]

### La peste vue d'Avignon

Jean Jaume eut comme élève Raimond Chalmel<sup>34</sup>, médecin sur lequel notre confrère et ami Daniel Le Blévec s'est penché<sup>35</sup>. Originaire de Viviers dans l'Ardèche, dès 1373, il est à Avignon comme maître en médecine. Moins renommé que Gui de

<sup>31</sup> Danièle IANCU-AGOU, « Voix d'exilés et chemins d'errance pour les juifs du Languedoc et de Provence (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) », *Chemins de l'exil, Havres de paix. Migrations d'hommes et d'idées au XVI<sup>e</sup> siècle*, Jean BALSAMO et Chiara LASTRAIOLI dir., Paris, Champion, 2010, p. 13-30.

<sup>32</sup> « Ces campagnards pauvres tirant leur existence d'une activité pastorale marginale », expression de Georges DUBY dans « Les pauvres des campagnes dans l'Occident médiéval jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'Histoire de l'Église de France, Société d'Histoire Ecclésiastique de la France*, Paris, t. 149, 1966, p. 25-32.

<sup>33</sup> Selon Pierre Seghers, ce long poème est écrit par Aragon à la suite de la traque aux juifs du 31 août 1942, alors qu'une femme désespérée se jette par une fenêtre. Aragon relate avec talent ces faits dans ce poème refusé par la censure de Vichy en octobre 1942, et qui paraîtra en Suisse, signé par l'auteur dans « En français dans le texte. 1941-1942 ». *Le médecin de Villeneuve* sera publié à Alger par Max-Pol Foucher dans la revue *Fontaine*, n°25, novembre et décembre 1942.

<sup>34</sup> Louis DULIEU, *La médecine à Montpellier*, t. I, Avignon, 1975, p. 311.

<sup>35</sup> D. LE BLÉVEC, « Un médecin vivarois à la Cour pontificale d'Avignon : Raimon Chalmel », *Revue du Vivarais*, tome XC, n°1, 1986, p. 13-24. Avignon, ville pontificale où les juifs vécurent sans césure – comme dans le Comtat Venaissin – jusqu'à la révolution française, certes dans des communautés marginalisées sous la tutelle tatillonne des légats pontificaux.

Chauliac, Bernard de Gordon, Jean de Tournemire ou Jean Jaume son maître, il s'est cependant rendu célèbre par son *Traité sur la peste*, dont il fut un observateur privilégié depuis la cour pontificale d'Avignon (en tant que *medicus pape* comme l'avait été, 30 ans avant lui, Gui de Chauliac). Son traité connut un certain succès comme l'atteste le nombre de manuscrits conservés, et son adaptation en latin classique imprimée au XVI<sup>e</sup> siècle.

Le *Tractatus de pestilencia* fut composé à l'automne 1382, tandis que la peste sévissait sur Avignon. La mortalité allait cependant en diminuant, l'épidémie de 1348 ayant été la plus terrible. Chalmel avança que les juifs mouraient plus que les chrétiens en raison « de leur malpropreté ». Comme ses prédécesseurs, il préconisait la fuite ou l'enfermement (le confinement), ne pouvant blâmer les chirurgiens ou confrères médecins qui se mettaient à l'abri du danger. Autre moyen de prévention : l'inévitable saignée. Il faut insister sur la formation montpelliéraine de cet auteur mort en 1398.

Son *Traité sur la Peste* a circulé, comme en témoigne cet inventaire après décès de l'année 1483 d'un médecin néophyte d'Arles, Jean Nicholay, autrefois juif appelé Crescas Vidas Ferrier, alors époux de la juive Bonedone qu'il répudia. Il se maria à la chrétienne Françoise Blanc, et sa conversion se situa entre mars 1464 et août 1465. Vingt ans après son abandon du judaïsme, le notaire Pierre Menhinati fut appelé pour dresser l'inventaire : 35 titres en latin<sup>36</sup>. Parmi les ouvrages ayant presque tous trait à la médecine (quelques-uns en philosophie, dont un texte d'Aristote), on compte quatre exemplaires de Galien, trois d'Avicenne, le *Livre sur les fièvres* d'Isaac Israéli ; Nicolas Praepositus et Platearius Mathieu de l'école de Salerne ; et pour l'école de Montpellier : Gui de Chauliac, Arnaud de Villeneuve, et précisément Raymond Chalmelli de Vivario avec son traité *De peste*.

Un siècle après, son ouvrage figure ainsi parmi les traités médicaux prisés, et collectionnés par un praticien juif converti de la cité d'Arles.

Pour la petite histoire, je dirai que le fils de ce médecin, Simon Nicolaï, épousera en 1496 Françoise, fille du bisaïeul maternel de Nostradamus, Jacques Turelli de Marseille, jadis juif du nom de Cregud Bonet, converti à la même époque, vers 1460. Il est clair que pour cette nébuleuse néophyte vivant à la périphérie de communautés juives encore vigoureuses, on cherchait et on trouvait conjoint parmi les convertis précoces de l'époque du roi René<sup>37</sup>.

### Des médecins juifs frappés par la peste

Dans les années 1382, le fléau continue de sévir. Il fit des ravages dont on a une trace émouvante<sup>38</sup>. On apprend ainsi que, le 13 octobre 1382, la peste est entrée dans la

<sup>36</sup> Danièle IANCU-AGOU, « La pratique du latin chez les médecins juifs et néophytes de Provence (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles), in *Latin into Hebrew : Texts and Studies*, edited by Resianne FONTAINE et Gad FREUDENTHAL, Leiden-Boston, Brill, 2013, p. 85-102.

<sup>37</sup> Danièle IANCU-AGOU, « Nostradamus' Maternal Great-Grandfather from Marseilles : Neophyte Networks and Matrimonial Strategies (1460-1496) », in *Jews and Christians in Medieval Europe : The Historiographical Legacy of Bernhard Blumenkranz*, Edited by Philippe Buc, Martha Keil and John Tolan, Turnhout, Brepols, 2016, p. 115-130, et « Les ancêtres maternels d'origine juive de Nostradamus », *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, t. 48, 2017, p.283-294 ; Cf aussi Régine-Catherine et Bonet de Lattes. *Biographie croisée. 1460-1530. Draguignan/Aix-en-Provence/Rome*, Paris, Cerf, 2017, p. 244-245.

<sup>38</sup> David KAUFMANN, « Le 'Grand Deuil' de Jacob b. Salomon Sarfati d'Avignon », *REJ* 30 (1895), p. 52-64 ; et Colette SIRAT, *Du scribe au livre. Les manuscrits hébreux au Moyen Âge*, Paris, CNRS Éditions, 1998, Rubrique XIV. « Jacob b. Salomon, *Le Grand Deuil* », Paris, Bibl. Nat., ms hébr. 733 (f<sup>os</sup> 61-67), p. 254-255.

demeure du médecin et savant Jacob ben Salomon Sarfati, à Avignon : Jacob b. Salomon le Français (*ha-tsarfati*, de *Tsarfat* signifiant « France ») était d'une famille venant de la France du Nord, de là son nom. Célèbre scribe, il est l'auteur d'un livre de médecine et d'exégèses bibliques, dans lequel il réfute des interprétations allégoriques, puis raconte son *Grand Deuil* survenu lors de l'épidémie de 1382-83 : la grande faucheuse emporta trois de ses enfants, son fils Israël, sa fille Sarah, et la troisième, Esther, 20 ans, épouse du cousin Nathan. Il en préserva le souvenir, en 1386, dans un opuscule publié par David Kaufmann en 1895 sous le titre « Le 'grand deuil' de Jacob b. Salomon Sarfati d'Avignon » dans la *Revue des études juives* ; dans cette chronique familiale, il dit de sa fille Esther qu'elle récitait le texte du *Pentateuque* avec sa cantilation et en connaissait le *targum* (trad. en araméen) et la traduction française. Un savoir impressionnant pour une jeune femme juive de cette époque ! Surtout, la chronique paternelle évoque la douleur ressentie face à ce malheur. Sont rapportées les paroles et l'attitude de la mourante. Entre autres, elle demanda à une femme enceinte de s'éloigner de sa chambre pour ne pas mettre en danger le bébé. De même, une servante se vit confier le cierge que tenait Meir de Narbonne, un des dignitaires de la communauté, personnage trop important pour cette tâche. Sa tante, Douce, essaya de lui faire dire que son mari devrait épouser lorsqu'il sera veuf sa petite sœur à elle<sup>39</sup>, Gentille (Yentil), mais Esther refusa : la différence d'âge était tellement importante que son mari risquait de mépriser la petite Gentille. Parmi ses derniers gestes, la remise de ses bagues à son mari, à l'exception de celle de fiançailles ornant son petit doigt.

Hormis ses écrits de philosophie religieuse, ce père, médecin, était connu aussi pour sa qualité de peintre et d'enlumineur (la *Haggada Wolf*<sup>40</sup>, qui se trouvait à Hambourg avant d'être à Varsovie, fut enluminée et même copiée par Jacob). Au fait de la valeur des documents et de la transmission, ce père exploré a laissé ainsi pour la postérité une trace écrite de son intimité familiale et de sa tragédie.

On apprend aussi, grâce aux travaux du docteur Pierre Pansier<sup>41</sup>, que Salomon Dieulosal de Stella, médecin juif, mourut de la peste qui ravageait Avignon, en 1397, avant sa fille Reginete qui sera, elle aussi, emportée par le fléau. Son inventaire après décès établi en 1397 est enregistré après la disparition de sa fille et héritière Reginete.

Dans cet inventaire, sont relevés livres et matériel de chirurgie :

- Un rouleau contenant l'histoire d'*Esther*.
- Un livre de prières hébraïques, pour femmes, écrit en hébreu vulgaire ou « romancio », avec serrure en argent et dix clous d'argent.
- D'autres livres de prières hébraïques, pour femmes, et écrits en hébreu vulgaire.
- Un livre de médecine écrit en lettres arabes.

Outre ces rituels destinés aux femmes qui étaient donc hébraisantes – ce qui est intéressant – cet ouvrage de médecine en caractères arabes interpelle. Pansier s'interrogeait : « [...] fallait-il voir en Dieulosal de Stella un arabisant ? ». Ce fait n'est pas exclu : 50 ans plus tôt, pas loin d'Avignon, à Trinquetaille, circulait un manuscrit arabe d'Ibn Aflah : Samuel de Marseille et son frère s'étaient précipités à Trinquetaille dans le faubourg d'Arles pour en prendre connaissance, avec le projet de le traduire<sup>42</sup>.

<sup>39</sup> Il s'agit là de la Coutume du *Lévirat* : en principe, c'est par le mariage contracté entre une veuve, dont le mari est mort sans enfant, et le frère du défunt, que se perpétue le nom du frère défunt.

<sup>40</sup> *Haggadah* : littéralement « narration, récit » de la sortie d'Égypte devant être lue lors de la célébration de la Pâque juive.

<sup>41</sup> Pierre PANSIER, « Les médecins juifs à Avignon aux XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », *Janus*, 1910, p.421-451.

<sup>42</sup> Ernest RENAN et Adolphe NEUBAUER, « Les Écrivains juifs français du XIV<sup>e</sup> siècle », *Histoire littéraire de France*, 31, Paris, 1893, p. 553 et suiv.

On sait que l'arabe, langue savante, fut introduit dans le Midi par les exilés juifs andalous chassés par les Almohades dans les années 1140 ; réfugiés à Lunel et à Narbonne, ils furent à l'origine de transferts culturels sans précédents.

Quant aux « instruments de chirurgie » de Dieulosal, ils sont en plus grand nombre que chez le chirurgien aixois Astruc de Sestiers dont j'ai publié l'inventaire après décès de 1439<sup>43</sup> : bistouris (l'un à manche d'ivoire sculpté en figure d'homme avec barbe d'argent ; un autre à manche doré) ; ciseaux fins de la fabrication de Toulouse, bassines ou récipients à l'usage des barbiers, étui de cuir plein d'outils chirurgicaux et petite caisse de bois renfermant des instruments analogues ; enfin une presse pour extraire le suc des plantes.

On sait en outre qu'en temps de peste, mais plus tard, *lors des résurgences de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle*, le conseil de ville interdisait aux juifs de fermer les portes de leur rue, afin que les maîtres de la santé pussent accomplir partout leur office<sup>44</sup>.

### Toujours des victimes juives de l'épidémie, plus tard

On relève cet acte extrait des archives municipales<sup>45</sup> : il s'agit, en 1494, de Comptes avec le serrurier de la ville d'Avignon pour fermer et isoler les lieux touchés par l'épidémie : un florin, pour avoir placé deux cadenas à la porte du cimetière des juifs « car se disoit que de nuyct, les juifs y enterroient des gens » sans l'autorisation des consuls.

### Rôle des chirurgiens juifs

Dans l'année 1348, une bourgeoise d'Avignon, Dousseline de Sade, est soignée par un *mège* juif, Astruc Bonet<sup>46</sup>.

En 1466, le juif Mosse Léon loue pour 60 florins à l'hôpital Sainte-Marthe d'Avignon sept lits avec matelas, couvertures et coussins destinés aux pestiférés hébergés. Il ne sera remboursé par la ville que quinze ans plus tard<sup>47</sup>. Vers 1466, un remède contre la peste est composé par un juif d'Avignon<sup>48</sup>.

Les chirurgiens juifs vont jouer un rôle important pendant la peste, endémique à Avignon, à la toute fin du XV<sup>e</sup> siècle. Pour la période postérieure à 1468, on possède quelques noms de praticiens juifs soignant les pestiférés, soit en ville, soit à l'hôpital Sainte-Marthe :

En 1473-75, lors de la recrudescence du fléau, les pestiférés sont traités à l'hôpital Sainte-Marthe par le chirurgien juif de l'hôpital, Jossé Ferrussol, alias de Noves *surgicus judeus*, au salaire de 6 florins par mois. Le nombre des pestiférés augmentant, il ne peut plus suffire à sa tâche. On lui adjoint alors deux autres chirurgiens juifs : Léon Botarel, *surgicus judeus*, et Pierre de Narbonne<sup>49</sup>. Pierre de Narbonne était un *neofitus* ou

<sup>43</sup> Danièle IANCU-AGOU, « L'inventaire de la bibliothèque et du mobilier d'un médecin juif d'Aix-en-Provence au milieu du XV<sup>e</sup> siècle », *REJ*, 134 (1-2), 1975, p. 47-80.

<sup>44</sup> René MOULINAS, *Les juifs du Pape en France*, Paris, Coll. Franco Judaica 10, 1981, p. 36.

<sup>45</sup> Que m'a signalé Daniel LE BLÉVEC, d'après les Archives municipales, pièces justificatives des comptes, mandat n°225.

<sup>46</sup> Pierre PANSIER, *Janus*, p. 431.

<sup>47</sup> Pierre PANSIER, ms 5698, p. 38. Renseignement également fourni par Daniel Le Blévec.

<sup>48</sup> Signalé par Daniel LE BLÉVEC, d'après *Archiv für Geschichte der Medizin*, 1925, XVII, p. 97-99.

<sup>49</sup> Pierre PANSIER, ms 5698, p. 41, *Janus*, p. 447.

Dans la documentation notariée, les médecins juifs étaient toujours définis ainsi : appelés *magistri*, dotés des qualificatifs de *phisici judei* ou de *surgici judei*, ils étaient distingués des

néophyte (un juif converti ou nouveau chrétien), originaire de Mazan (diocèse de Carpentras). Pratiquant la médecine vers 1460, il mourut en 1491. Son ancienne identité juive reste inconnue. Chirurgien, il aurait enregistré un contrat de guérison de fistule lacrymale passé entre lui et une femme d'Avignon. En 1465, il habitait dans la rue de la Croix une maison assez cossue qu'il fit décorer de peintures à personnages et paysages, ce qui laisse supposer déjà pour cette date une situation assez confortable.

### Un statut inégal

Les praticiens juifs sont donc en majorité requis pour soigner des cas de peste, mais *avec des honoraires inférieurs à ceux des chrétiens*. Cela tenait à la différence de leur formation acquise dans le cadre de leurs bibliothèques pour la théorie, et par un apprentissage pratique transmis au sein des familles où l'on était médecin de père en fils, de beau-père à gendre, etc.

- En 1483 : Jesse Ferrussol soigne toujours les pestiférés, assisté d'un barbier (*magister Jeminus, barberius*) et d'un chirurgien, chrétiens (Ludovicus Capelle, *cyurgicus*).
- En 1495 : Jacobus de Cavallione *physicus judeus*, assisté de Johannes de la Barra, *cyurgicus*. Jean de la Barre, chirurgien chrétien, est appointé pour le même service à raison de 12 florins par mois ; son homologue juif, Jacob de Cavaillon, ne touche que 9 florins.
- En 1506 : Samuel de Lunel *cyurgicus judeus*, médecin de la santé, est engagé à raison de 10 florins par mois. Son rôle consiste à soigner les pestiférés tant en ville qu'à l'hôpital.
- Quelques jours auparavant, les consuls avaient engagé, pour faire le même service, Léon Botarel, chirurgien juif. Ses honoraires furent de 50 écus pour six mois, soit 17 florins et demi par mois. En plus, Léon Botarel pouvait exiger des honoraires chez les malades aisés. La ville s'engageait à lui donner la chambre ou la maison habituellement occupée par le médecin de la santé dans la juiverie. Une fois la peste passée, le praticien juif était tenu de faire une quarantaine d'un mois ; pendant ce mois, il devait rester enfermé dans sa demeure ; mais durant cette quarantaine, il pouvait percevoir encore ses honoraires habituels de 16 à 17 florins et demi<sup>50</sup>.

Au XV<sup>e</sup> siècle, les médecins juifs pratiquant à Avignon étaient au nombre d'une soixantaine : chiffre considérable. Au XVI<sup>e</sup> siècle, leur rôle diminuera singulièrement. Le règlement de la faculté de médecine d'Avignon de 1577, prévoira, à l'article V, l'examen *Hebroeorum* ; mais l'article X précisait :

« Il est interdit aux juifs de pratiquer la médecine. Si quelque juif a obtenu du Souverain Pontife, du Légat, ou d'un autre, l'autorisation d'exercer la médecine, avant de le faire, il devra au préalable être examiné et approuvé par le collège des docteurs agrégés à la Faculté de médecine »<sup>51</sup>.

---

chrétiens diplômés de l'Université qui eux, avaient d'autres titres, qualifiés de maîtres, bacheliers, licenciés en arts et médecine ; et enfin docteurs ou professeurs arts et en médecine.

<sup>50</sup> PANSIER, *Janus*, p. 448-449.

<sup>51</sup> En Provence, on a de rares cas de soutenances de thèses de candidats juifs. Deux exemples arlésiens ont été signalés début XX<sup>e</sup> siècle par Paul HILDENFINGER, « Documents relatifs aux juifs d'Arles », *REJ*, 41, 1900, p.67, note 4. L'exemple de Salomon Avigdor (1383-1420) reçu médecin le 15 mai 1402 alors qu'il est âgé de 19 ans est précieux (il reçut sa *licencia practicandi* devant un jury composé d'un médecin chrétien, son maître, et de trois autres, juifs), quand on sait qu'il vint en 1399 à Montpellier avec son père Abraham pour traduire Arnaud de

## En conclusion

Après l'épisode lacrymal des émeutes antijuives du Comté de Provence, il convenait de s'appesantir sur cette vie quotidienne en temps de pandémie, avec les jours et les heures difficiles vécues par des individus juifs ou chrétiens, minoritaires tolérés ou majoritaires, confrontés à un fléau qui fit des ravages dans leurs rangs. On a pu ainsi évoquer des médecins juifs avignonnais soignant des cas de peste, traitant à l'hôpital, rémunérés par la Ville (à un tarif moindre que celui perçu par leurs homologues chrétiens), composant des remèdes, fermant les lieux touchés par l'épidémie, inhumant leurs défunts, et subissant des quarantaines d'isolement après les soins prodigués aux pestiférés.

Ce que les archives tant hébraïques que latines ont pu révéler reste unique : avec la fraîcheur du vécu, ou plutôt avec la douleur du vécu, l'on a pu approcher un rescapé hébraïsant de l'émeute dévastatrice survenue dans un petit village de Haute-Provence en mai 1348, on assiste à la détresse de ce survivant face au seul vestige subsistant de son groupe, ce fragment de *Pentateuque*, conservé aujourd'hui en Autriche, qui le fait pleurer « dans l'amertume de son âme ». De même, avons-nous pénétré dans la famille endeuillée d'un savant juif avignonnais, lequel, ivre de chagrin après la mort de ses trois enfants, a trouvé la force de témoigner. Document hébreu là encore. En croisant les sources, les archives latines apportent parfois – véritable aubaine – de précieux compléments, de précieux éclairages.

Mis à rude épreuve par l'épidémie de peste de 1348 et par ses nombreuses résurgences endémiques, poussés par les autorités publiques à fournir des réponses thérapeutiques et prophylactiques à cette fièvre pestilentielle appréhendée comme maladie mortelle, les médecins ont pu être tentés par ailleurs, comme l'a souligné Nicolas Weill-Parot, de recourir à des soins magico-astrologiques. Dépendant d'un savoir hérité des anciens (Hippocrate, Galien, Avicenne), la pensée médicale de Raymond Chalmel fut à cet égard très imprégnée de considérations astrologiques. Mais, cités dans le cadre strict de l'explication scolastique, ces usages médiévaux de l'astrologie sont demeurés prisonniers d'une pensée rationnelle. Et d'une façon générale, l'utilisation de sceaux astrologiques est relativement rare dans les traités de peste. À Montpellier, dans les années 1300, ils furent préconisés pour soigner les maux de rein ; des recettes s'échangeaient avec application du signe zodiacal du lion entre le médecin juif Profacius, dernier de la lignée des Tibbonides, et Armengaud Blaise<sup>52</sup>.

Nicolas Weill-Parot conclut ainsi son étude sur « La rationalité médicale à l'épreuve de la peste : médecine, astrologie et magie (1348-1500) »<sup>53</sup> :

« Face au défi que représenta la peste, qu'il se soit agi de proposer une étiologie où intervenaient les astres, ou de prescrire des moyens de s'en préserver ou de la guérir, les médecins de la fin du Moyen Âge surent raison garder ».

---

Villeneuve ; il traduira par la suite le *Traité sur la Sphère* de Jean de Sacrobosco. Cf. Danièle IANCU-AGOU, « Les juifs d'Arles (1391-1414). Leur aptitude aux sciences (les Avigdor) et à l'accueil des coreligionnaires catalans », dans *Tamid, Revista catalana anual d'estudis hebraics*, 10, Barcelona, 2014, p.53-79.

<sup>52</sup> Joseph SHATZMILLER, « Contacts et échanges savants entre savants juifs et chrétiens à Montpellier vers 1300 », dans *Juifs et judaïsme de Languedoc*, Marie-Humbert VICAIRE et Bernhard BLUMENKRANZ dir., Privat, collection Franco-judaica, 1977, p.337-344, et dans *Cahiers de Fanjeaux* 12, Privat, 1977, p.337-344.

<sup>53</sup> Dans *Éthique et pratiques médicales*, Laurence MOULINIER-BROGI et Marilyn NICOUUD coord., *Médiévales* 46, printemps 2004, p.73-88.